

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XXX^{me} année. Volume II.

N^o 27.

Samedi 8 juin 1878.

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) 4 francs.
Prix d'insertion : 15 centimes la ligne. Les insertions doivent être transmises
franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

Message

du

Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant
les crédits à allouer pour acquisition de matériel
de guerre en 1879.

(Du 14 mai 1878.)

Monsieur le Président et Messieurs,

Comme pour les années antérieures, nous avons l'honneur de vous soumettre, dans votre session ordinaire d'été, le budget de matériel du Département militaire, et de vous prier de vouloir bien lui accorder votre approbation.

Le montant de ce budget de matériel sera, comme précédemment, réintégré dans le budget général de l'année 1879.

D. II. D. a. Habillement.

1. Signes distinctifs de grade	fr. 10,000. —
2. Vestes à manches pour l'infanterie, remplacement des vestes hors d'usage chaque année	fr. 8,800. —
3. Habits de travail pour la cavalerie	» 3,767. 50
4. 200 habits de travail pour le génie, à fr. 14	» 2,800. —
	<hr/>
	» 15,367. 50

Habillement, total fr. 25,367. 50

Ad 1. Signes distinctifs de grade, comme l'année dernière.

Ad 2. Nous prévoyons la même somme que l'année dernière pour remplacer les vestes d'exercice hors d'usage.

Ad 3. L'uniforme des infirmiers montés, qui a été acquis en 1875 et 1876 sur le crédit des « Cours de remonte », a besoin d'être renouvelé en grande partie ; c'est pourquoi nous demandons le crédit ci-dessus. Nous avons cru devoir porter les frais qui en résultent au compte du crédit « Habillement », car ils ne rentrent pas dans celui alloué pour achat de chevaux.

Ad 4. Le budget de 1878 prévoit l'acquisition de 450 habits de travail, dont la nécessité a été suffisamment démontrée ; comme nous en avons besoin de 650 en totalité, le reste est demandé dans le budget actuel.

D. II. D. b. Armement et équipement.

13,000 recrues.

L'équipement des recrues est un poste principal de dépense dans le budget de matériel, c'est pourquoi il est nécessaire d'examiner plus en détail, dans ce message, le nombre des recrues à lever pour 1879.

Nous avons fait ressortir, dans notre message concernant le rétablissement de l'équilibre financier, que le nombre de 13,000 recrues serait suffisant pour maintenir les unités de troupes au complet, en sorte que ce chiffre a également été pris pour base dans le budget de 1878.

Dans la discussion à laquelle ce message a donné lieu au sein des Chambres, on a insisté à plusieurs reprises sur ce que le recrutement devait être organisé de telle sorte que le chiffre des recrues ci-dessus ne soit pas dépassé pour l'avenir. Comme vous le verrez par notre rapport de gestion pour 1877, pages 11 et suivantes, le recrutement de 1878 est resté au dessous de celui de 1877 et même au dessous du chiffre de 13,000 recrues prévu par le budget, ce qui doit surtout être attribué aux mesures sévères qui ont été prises au sujet de la visite sanitaire des hommes et qui ont eu pour conséquence que le nombre des jeunes gens déclarés bons pour le service dans tous les arrondissements de division, comparé au nombre de ceux qui ont été visités, a été en moyenne de $8,8 \frac{\%}{100}$ plus bas que l'année précédente.

Dans la prévision que le recrutement de 1879 donnera un résultat semblable, nous avons cru pouvoir prendre pour base du budget de matériel le même nombre de recrues qu'en 1878, soit 12,670 hommes ou, en chiffre rond, 12,700 hommes. Si nous prévoyons néanmoins 13,000 recrues, cela provient de ce qu'un cer-

tain nombre de recrues de classes antérieures, qui, pour un motif quelconque, n'ont pas pu prendre part à l'instruction dans le temps et qui par conséquent doivent la suivre ultérieurement, doit être ajouté au nombre des hommes de l'année recrutée. Il y aura sans doute un certain nombre d'hommes qui ne se présenteront pas aux écoles de recrues en 1879, en sorte qu'il y aura compensation sous ce rapport entre l'augmentation et la diminution. On ne peut cependant pas prévoir, même approximativement, si et dans quelle mesure l'une ou l'autre se feront plus particulièrement sentir, car nous n'avons pas encore fait suffisamment d'expériences à cet égard.

Une autre cause d'augmentation sera occasionnée par les recrues qui ont été renvoyées à deux ans en 1876 et à un an en 1877. On ne peut pas non plus prévoir, même approximativement, quel sera, sur le nombre total de ces 4800 recrues, le chiffre pour cent de ceux qui seront déclarés propres au service en 1879 et qui suivront l'instruction.

Dans ces circonstances, nous croyons devoir établir le compte suivant et le prendre pour base du budget :

Recrutement comme en 1878	12,670 recrues,
10,4 %/o faisant défaut dans toutes les armes	1,318 »

Restent 11,352 recrues

de l'année recrutée, à instruire dans les écoles de 1879.

Il faut ajouter à ce chiffre les hommes des classes antérieures qui ont manqué les écoles de recrues. Le nombre en est chaque année plus élevé, parce qu'il s'en présente chaque année un certain nombre recrutés antérieurement et qui doivent être admis.

Le nombre des hommes de cette catégorie qui ont fait défaut a atteint, en 1877, le chiffre de 1,578 » que nous ne mentionnons ici qu'à titre de minimum, attendu que, pour 1878, aucune indication n'a pu encore être fournie.

Le nombre des recrues qui se présenteront à l'instruction sera donc probablement d'au moins 12,930 hommes qu'après ce qui vient d'être dit et notamment en tenant compte des hommes renvoyés, nous arrondissons au chiffre de 13,000 hommes, mais sous la réserve que, si le chiffre total des hommes qui se présenteront devait être plus élevé, nous demanderions en temps et lieu le crédit supplémentaire dont on aurait eu besoin.

Nous répartissons comme suit les 13,000 recrues entre les différentes armes :

Infanterie		Cavalerie		Artillerie								Génie.						Total.	
Fusiliers.	Carabiniers.	Dragons.	Guides.	Artillerie de campagne.	Artillerie de montagne.	Colonnes de parc.		Compagnies de position.	Compagnies d'artificiers.	Train d'armée.		Sapeurs.	Pontonniers.	Pionniers.	Pionniers d'infanterie.	Troupes sanitaires.	Troupes d'administration.		
Canonniers.	Train.	Canonniers.	Train.	Soldats de parc.	Train.				Bataillons du train.	Train de ligne.									
8619	684	370	80	420	518	42	100	210	150	38	211	121	162	189	163	250	600	73	
9303		450		1810								764				600	73	13,000	

Pour 1879, les recrues sanitaires seront réduites de 150 hommes, qui s'ajouteront ainsi au nombre des recrues d'infanterie. La réduction des recrues sanitaires a pu avoir lieu, parce que le personnel d'infirmiers est assez complet et que celui des brancardiers pourra, sans inconvénient, être complété dans le courant d'un certain nombre d'années.

Quant à l'époque où les nouveaux corps seront complétés, nous avons donné toutes les explications désirables dans le message du budget de matériel pour 1878.

Le nombre des recrues d'infanterie n'a pas encore atteint son chiffre normal et ne pourra l'atteindre aussi longtemps que tous les nouveaux corps des armes spéciales ne seront pas au complet, c'est-à-dire pas avant l'année 1883. A partir de cette époque et avec un recrutement de 13,000 hommes, le nombre des recrues d'infanterie sera d'environ 9500 hommes.

Quant aux *acquisitions de fusils* pour les recrues de 1879, nous pouvons donner les renseignements suivants :

On avait basé le budget de matériel de 1878 sur 9562 recrues d'infanterie, et l'on avait prévu l'acquisition d'un nombre équivalent de fusils. Sur ce chiffre, il avait été fabriqué à neuf 6600 fusils, le reste, soit 2962 »
devait être pris sur la réserve d'armes.

Total 9562 fusils.

Dans les débats qui ont eu lieu sur le rétablissement de l'équilibre financier, on a approfondi la question de savoir si la réserve de fusils devait aussi être mise à contribution ou non à l'avenir pour l'armement des recrues. La décision du Conseil des Etats a tranché cette question négativement; en revanche, le Conseil national n'a pas adhéré à cette décision, parce qu'il a voulu se réserver toute liberté d'action dans la discussion des budgets futurs.

Du reste, on n'a pas non plus sérieusement contesté, dans le sein du Conseil national, que l'emploi des approvisionnements relativement réduits de nouveaux fusils existants pour l'armement des recrues serait une calamité, et qu'il devrait en tout cas y être mis un terme aussitôt que les ressources financières le permettraient.

Nous ferons toutefois remarquer que, lorsqu'on prévoyait autrefois la mise à contribution de la réserve de fusils, c'était en ce sens que le montant fixé dans le projet de budget de 1878 pour les acquisitions de fusils ne devait pas être augmenté.

Ce montant s'élevait à fr. 531,200 pour 6600 carabines et fusils. La valeur des armes prises sur la réserve de fusils, au nombre de 2962, représentait fr. 233,998.

Conformément à la répartition que nous avons faite des recrues entre les différentes armes, il y aura ainsi, sur 9303 recrues d'infanterie, 9038 hommes à pourvoir d'une arme à feu portative, savoir :

668 carabiniers avec des carabines et
8370 fusiliers avec des fusils.

Nous avons ainsi besoin pour

668 carabines à fr. 90	fr. 60,120
8370 fusils » » 77	» 644,490

soit d'une somme totale de fr. 704,610

Il reste maintenant à décider si nous voulons employer cette somme, ou seulement celle prévue au budget de 1878, pour le budget de matériel de 1879. Dans l'état actuel des circonstances, nous estimons qu'une nouvelle atteinte portée à notre réserve de fusils serait très-préjudiciable et qu'il serait difficile d'en assumer la responsabilité en présence des besoins de la défense du pays.

Mais, en raison de ce que le budget de 1879 bouclera par un déficit si, jusqu'à l'année prochaine, de nouvelles et importantes sources de revenus ne se présentent pas, nous croyons devoir vous proposer de prendre sur les approvisionnements, non pas le 30 % comme en 1878, mais le 20 % des fusils nécessaires pour l'armement des recrues, afin d'obtenir encore pour cette fois une dépense en moins correspondante. Mais nous croyons devoir déjà déclarer que, pour autant que cela dépendra de nous, nous réduirons au 10 % des besoins pour 1880 cette mise à contribution des approvisionnements en magasins et y renoncerons ensuite complètement.

En conséquence, nous fixons dans le budget 7200 armes à feu portatives pour l'infanterie, savoir :

668 carabines à fr. 92. —	fr. 61,456
6542 fusils » » 78. 50	» 513,547,

fr. 575,003

Le prix admis, malgré l'acquisition réduite de fusils,
pour fusils fr. 78. 50

» carabines » 92. —

est de 50 centimes et de fr. 1 plus bas que celui payé en 1877 et 1878 (fusils fr. 79, carabines fr. 93).

En se procurant le chiffre total des armes nécessaires pour les recrues en 1879, on pourrait obtenir une nouvelle réduction d'environ fr. 1. 50, et nous fixerions les prix à fr. 77 par fusil et à fr. 90 par carabine.

En réduisant l'exploitation de la fabrique d'armes, les frais, y compris ceux de contrôle, restent malheureusement les mêmes, ce qui motive le prix élevé.

Quant à l'acquisition des accessoires, tels que cartouchières, ceinturons, etc., elle ne pourra subir aucune réduction, parce que le nombre existant est loin de suffire aux approvisionnements de fusils.

Enfin, nous ferons encore remarquer que la fabrication des mousquetons, qui avait été suspendue l'année dernière en raison des approvisionnements en magasin, devra être reprise pour remplacer la diminution annuelle ordinaire et extraordinaire; c'est pourquoi nous faisons figurer dans le projet 200 mousquetons à fr. 69 = fr. 13,800.

1. Infanterie et carabiniers.

9303 hommes.

684 carabiniers,
8619 fusiliers,

9303 hommes.

668	carabines avec accessoires	à fr.	92. —	fr.	61,456. —
6542	fusils avec accessoires	» »	78. 50	»	513,547. —
9038	bretelles de fusils, ceinturons, cartouchières avec flacon à huile, porte-fourreaux de bayonnettes, fourreaux de bayonnettes	» »	10. 55	»	95,350. 90
40	sabres pour hommes portant fusil, avec porte- sabres-scies et fourreaux de bayonnettes	» »	12. 65	»	506. —
265	sabres pour hommes ne portant pas fusil, avec ceinturons et porte-sabres-scies	» »	12. 60	»	3,339. —
170	instruments à musique avec cordons ou courroies :				
	Cornet. Bugle. Basse. Alto. Baryton Baryton				
				en Si-B.	en Mi-B.
	57 28 28 28 14 15				
	à 48 à 48 à 67 à 69 à 79 à 108				
				»	10,614. —
170	gibernes à musique	» »	5. —	»	850. —
95	tambours avec accessoires	» »	49. 70	»	4,721. 50
55	gibernes de fourrier avec équipement	» »	11. —	»	605. —
15	sabres d'officiers avec ceinturons et dragonnes	» »	34. 45	»	516. 75

Total infanterie ————— fr. 691,506. 15

Report fr. 691,506. 15

Les acquisitions d'équipement personnel et d'armement prévues pour toutes les armes correspondent au chiffre de recrues et aux nominations probables de sous-officiers.

Comme l'approvisionnement de sabres-scies d'infanterie permet une réduction vis-à-vis de l'année dernière, le nombre en a été diminué en conséquence.

2. Cavalerie.

450 hommes : 370 dragons,
80 guides,

Total 450 hommes.

200 mousquetons avec accessoires	à fr. 69. —	fr. 13,800. —
820 revolvers avec accessoires pour sous-officiers de dragons, pour les guides et les trompettes. . . » »	55. —	» 45,100. —
820 courroies de revolvers pour troupe ancienne . . » »	1. 80	» 1,476. —
370 sabres avec ceinturons, gibernes avec flacon à huile pour dragons » »	24. 60	» 9,102. —
80 sabres avec ceinturons, gibernes avec flacon à huile, fourreaux de revolver, fontes de revolver pour hommes armés du revolver . . . » »	27. 80	» 2,224. —
345 courroies de mousquetons avec crochets . . . » »	7. 80	» 2,691. —
345 équipements de chevaux au complet avec couverture, surfaix, licol, sac à avoine, musette et effets de pansage pour dragons » »	279. 20	» 96,324. —

A reporter fr. 170,717. — fr. 691,506. 15

Report fr. 170,717. — fr. 691,506. 15

12 équipements de chevaux au complet pour trompettes	à fr. 274. 20	fr. 3,290. 40
8 équipements de chevaux au complet pour ouvriers, y compris les sacoches d'ouvrier	» » 287. 20	» 2,297. 60
5 équipements de chevaux au complet pour infirmiers, y compris les sacoches d'ouvrier	» » 287. 20	» 1,436. —
74 équipements de chevaux au complet pour guides	» » 274. 20	» 20,290. 80
4 équipements de chevaux au complet pour trompettes	» » 274. 20	» 1,096. 80
2 équipements de chevaux au complet pour ouvriers, y compris les sacoches d'ouvriers	» » 282. 20	» 564. 40
15 instruments à musique avec cordons ou courroies :		
Cornet. Bugle. Baryton en Si-B. }		
4 7 4		
à 48 à 48 à 79		844. —
15 gibernes à musique	» » 5. —	» 75. —
4 gibernes de fourrier avec équipement	» » 10. 80	» 43. 20
80 gibernes de guides avec équipement	» » 10. 80	» 864. —
50 haches	» » 3. 50	» 175. —
25 fourragères pour sous-officiers de dragons et de guides, nouvellement nommés	» » 16. —	» 400. —

Total cavalerie ————— » 202,094. 20

L'ordonnance n'en ayant pas encore été fixée, aucune acquisition de revolvers n'a été faite pour 1877; c'est pourquoi nous demandons de nouveau le crédit qui n'a pas été employé autrefois.

A reporter fr. 893,600. 35

3. Artillerie.

1810 hommes.

<i>a.</i> Batteries de campagne . . .	980
<i>b.</i> Colonnes de parc	310
<i>c.</i> Artillerie de position	150
<i>d.</i> Artificiers	38
<i>e.</i> Bataillons du train	211
<i>f.</i> Train de ligne	121

Total 1810 hommes.

420 <i>canonniers de batteries de campagne</i> : sabres-scies avec porte-sabres-scies et ceinturons	à fr.	12. 60	fr.	5,292. —
560 <i>train des batteries de campagne</i> : sabres de cavalerie avec ceinturons et dragonnes	» »	21. —	»	11,760. —
100 <i>canonniers de colonnes de parc</i> : sabres-scies avec porte-sabres-scies, ceinturons, gibernes avec flacons à huile, fourreaux de baïonnettes et bretelles de fusil	» »	20. 65	»	2,065. —
210 <i>train de colonnes de parc</i> : sabres de cavalerie avec ceinturons et dragonnes	» »	21. —	»	4,410. —
150 <i>canonniers d'artillerie de position</i> : sabres-scies avec porte-sabres-scies et ceinturons	» »	12. 60	»	1,890. —

A reporter fr. 25,417. — fr. 893,600. 35

				Report fr.	25,417. —	fr.	893,600. 35
38	<i>artificiers</i> : sabres-scies, porte-sabres-scies et ceinturons			à fr.	12. 60	»	478. 80
203	<i>train des bataillons du train</i> : sabres-scies, porte-sabres-scies et ceinturons			» »	12. 60	»	2,557. 80
8	<i>train des bataillons du train, trompettes</i> : sabres de cavalerie avec ceinturons et dragonnes			» »	21. —	»	168. —
121	<i>train de ligne</i> : sabres-scies, porte-sabres-scies et ceinturons			» »	12. 60	»	1,524. 60
50	sabres de cavalerie avec ceinturons, etc., pour sous-officiers des bataillons du train et du train de ligne			» »	21. —	»	1,050. —
44	instruments de musique avec cordons ou courroies:						
	Cornet.	Bugle.	Alto.	Baryton en Si-B.			
	10	24	5	5		»	2,372. —
	à 48	à 48	à 69	à 79			
44	gibernes à musique			» »	5. —	»	220. —
15	gibernes de fourrier avec équipement			» »	11. —	»	165. —
730	revolvers pour sous-officiers, adjudants, trompettes			» »	55. —	»	40,150. —
730	courroies de revolvers			» »	1. 80	»	1,314. —
730	fontes de revolvers			» »	3. 30	»	2,409. —
730	gibernes de revolvers			» »	2. 70	»	1,971. —
15	sabres d'officiers avec ceinturons et dragonnes pour adjudants-sous-officiers			» »	34. 45	»	516. 75
	Total artillerie					»	80,313. 95

Quant aux revolvers, voir Cavalerie.

A reporter fr. 973,914. 30

4. Génie.

764 hommes.

Sapeurs	162
Pontonnières	189
Pionniers	163
Pionniers d'infanterie	250

Total 764 hommes.

764 sabres de pionniers avec ceinturons, porte-sabres-scies, fourreaux de baïonnettes, gibernes avec flacons à huile, bretelles de fusils	à fr. 22. 15	fr. 16,922. 60
12 tambours avec accessoires	» » 49. 70	» 596. 40
12 sabres de pionniers avec ceinturons et porte-sabres-scies	» » 14. 10	» 169. 20
5 gibernes de fourrier avec équipement	» » 11. —	» 55. —
2 sabres d'officiers avec ceinturons et dragonnes pour adjudants-sous-officiers	» » 34. 45	» 68. 90
	Total génie	» 17,812. 10

5. Troupes sanitaires.

600 hommes.

600 sabres-scies avec ceinturons et porte-sabres-scies	à fr. 12. 60	» 7,560. —
	A reporter fr.	999,286. 40

Report fr. 999,286. 40

916

6. Troupes d'administration.

73 hommes.

73 sabres-scies avec ceinturons et porte-sabres-scies.	à fr. 12. 60 fr.	919. 80
8 gibernes de fourrier avec équipement.	» » 11. — »	88. —
Total troupes d'administration		» 1,007. 80
<i>Total de l'armement</i>		<u>fr. 1,000,294. 20</u>

D. II. F. Indemnité d'équipement.

1) 31 officiers commandés comme adjudants, sortant de troupes montées	à fr. 30 fr.	930
2) 18 officiers commandés comme adjudants, sortant de troupes non montées	» » 315 »	5,670
3) 54 indemnités supplémentaires pour officiers qui doivent se monter	» » 300 »	16,200
4) 205 officiers montés	» » 500 »	102,500

Cavalerie.	Artillerie.	Génie.	Troupes sanitaires.	Officiers vétérinaires.	Adminis- tration.
20	70	10	50	15	40

A reporter fr. 125,300

							Report	fr. 125,300
5)	25 officiers d'artillerie de landwehr montés, nouvellement nommés						à fr. 250	> 6,250
6)	320 officiers non montés, nouvellement nommés						> > 200	> 64,000
	Infanterie.	Artillerie.	Artillerie.	Génie.	Troupes	Adminis-		
		Elite.	Landwehr.		sanitaires.	tration.		
	270	10	5	10	5	20		
7)	<i>Indemnité pour secrétaires d'état-major :</i>							
	3 adjudants-sous-officiers promus au grade d'officier, à fr. 85						> 255	
	10 adjudants-sous-officiers, à fr. 80						> 800	
							<hr/>	> 1,055
	<i>Indemnité pour adjudants-sous-officiers :</i>							
	5 montés, à fr. 115						fr. 575	
	50 provenant de troupes non montées ou montées, à fr. 80						> 4000	
							<hr/>	> 4,575
								<hr/>
							Total	fr. 201,180

Les chiffres qui précèdent ont été fournis par les chefs d'armes, qui, pour les différents corps, se sont basés sur les lacunes existantes et sur les diminutions probables.

D. II. H. Matériel de guerre.

L'acquisition du matériel appartenant à l'équipement des corps de troupes nouvellement créés et organisés par la loi militaire a en général été calculée de manière à ce que dans le délai de 3 ans, soit donc seulement à la fin de 1881, on soit en possession de l'équipement de corps pour toutes les troupes de l'élite, à l'exception des outils de pionniers pour l'infanterie. Mais on n'a pu songer ni à une réserve quelconque d'approvisionnements ni à compléter le matériel de landwehr, qui n'existe qu'en partie ou qui fait complètement défaut. Ce complètement lent et partiel des lacunes nombreuses qui existent actuellement dans le matériel de guerre, et spécialement dans l'équipement des corps de troupes, ne pourrait avoir que les plus fâcheuses conséquences pour la mise sur pied rapide de l'armée en temps de guerre et nuirait considérablement à sa valeur en campagne, mais il se justifie seul par les embarras financiers momentanés de la Confédération.

C'est pour les mêmes motifs que nous renoncerons encore à nous procurer pour l'année prochaine les bâches indispensables pour la conservation des vivres sur les chars de transport.

B. Infanterie.

a. Matériel de corps.

2080 pelles Linnemann en acier avec étui et courroie à fr. 6. 20	fr.	12,900
15 drapeaux de bataillon à fr. 150	»	2,250
1600 caisses à munition à fr. 5	»	8,000

Nous nous sommes déjà prononcés, dans notre dernier projet de budget, sur la nécessité de pourvoir l'infanterie d'outils de pionniers; dans la dernière guerre russo-turque, il s'est de nouveau confirmé que l'infanterie devait se couvrir elle-même par des travaux sur le terrain. Pour tenir compte de notre situation financière actuelle, on ne porte en compte chaque année que les pelles nécessaires pour une division, en sorte que l'acquisition entière se répartira sur la longue durée de 8 ans; nous nous bornons donc pour le moment à la pelle, cet outil absolument indispensable, que la plupart des armées possèdent déjà depuis longtemps.

A reporter fr. 23,150

Report fr. 23,150

Il en faut 10 par section ou 160 par bataillon, soit 2080 par division.

A teneur des anciennes lois militaires, l'infanterie possède 194 drapeaux de bataillon; la nouvelle organisation militaire en exige 212, soit 18 de plus. Dans ces 194 drapeaux, il y en a 11 qui, ensuite de la nouvelle répartition territoriale, ne sont plus nécessaires dans leur Canton, mais qui, en raison de l'inscription cantonale dont ils sont revêtus, ne peuvent pas être remis à des bataillons d'autres Cantons. Ces 11 drapeaux ne peuvent donc servir que pour remplacer ceux qui deviendraient hors d'usage dans les mêmes Cantons, et ils ne peuvent ainsi pas être considérés comme appartenant à des bataillons; il en manque donc actuellement 29, sur lesquels nous demandons d'en acquérir 15 pour 1879.

En cas de mobilisation, la munition des bataillons doit être transportée des arsenaux sur les places de rassemblement; afin que la munition de poche (67,600 cartouches par bataillon), pour le transport de laquelle on ne possède pas de caissons, puisse être distribuée sans que les cartouches aient à en souffrir, il faut recourir à l'emploi de caisses convenables dont l'acquisition sera répartie sur trois années.

b. *Matériel d'école.*

Complètement du matériel d'instruction dans les divers arrondissements	fr. 2,500
	<hr/>
	fr. 25,650

Au lieu des fr. 3800 nécessaires pour compléter le matériel d'école et de tir, il n'est plus demandé que fr. 2500.

C. *Cavalerie.*

a. *Matériel de corps.*

8 caisses de régiment de cavalerie à fr. 120	fr. 960
	<hr/>
A reporter	fr. 960

Jusqu'ici, ni les commandants, ni les quartier-maitres des 8 régiments de cavalerie, ne disposaient d'une caisse pour la conservation des actes importants, avances de fonds, etc., et cependant ces caisses sont aussi nécessaires à l'état-major des régiments de cavalerie qu'à l'état-major des bataillons d'infanterie; c'est pourquoi l'acquisition de 8 caisses semblables ne rencontrera sans doute aucune opposition.

b. *Matériel d'école.*

10 selles d'école à fr. 125	»	1,250
Continuation des achats de préparations anatomiques pour les 4 places d'armes de cavalerie	»	500
1 char à dressage	»	900
		<hr/>
		fr. 3,610

Les selles d'école employées dans les cours de remonte depuis 1875 ont tellement servi qu'elles sont devenues défectueuses et ne peuvent plus avoir d'autre emploi que celui d'en remplacer d'autres de temps en temps. Par ce motif, il a déjà été accordé un crédit de fr. 4600 pour l'acquisition de 40 selles d'école portées au budget de matériel de 1878. Mais on a besoin au minimum de 50 selles pour les deux cours de remonte parallèles qui ont lieu chaque année, sans compter les anciennes selles d'école dont on peut encore se servir. Tenant compte de cette dernière circonstance et surtout pour ne charger le budget que le moins possible, on ne demande pour 1879 que le crédit nécessaire à l'acquisition de 10 selles d'école seulement.

Dans le but de faciliter l'enseignement approfondi de l'extérieur et de la connaissance du cheval, on s'était déjà procuré en 1877 et 1878, pour les 4 places d'armes de la cavalerie, des squelettes de chevaux et des préparations anatomiques pour une valeur totale de fr. 500. Les fr. 500 demandés pour 1879 serviront à continuer ces acquisitions.

Un *seul* char à dressage pour les 4 places d'armes de cavalerie n'étant pas suffisant, on demande le crédit nécessaire pour l'achat d'un second.

D. Artillerie et train d'armée.

a. *Équipement de corps.*

Remplacement de 12 bouches à feu devenues hors d'usage	fr.	68,000
Ustensiles de cuisine	»	5,000
1 chariot porte-corps	»	2,500
Harnachements et équipements de selles de sous-officiers	»	200,000
Équipement supplémentaire pour les hauts affûts de position actuels	»	6,570
Outils et approvisionnements de rechange pour ouvriers des bataillons du train	»	12,000

Depuis l'introduction, qui a eu lieu de 1867-1871, des bouches à feu de l'artillerie de campagne se chargeant par la culasse, il n'a pas été fait d'acquisition de pièces de rechange pour les canons usés ou devenus hors d'usage. L'usure de ces pièces dans les écoles de recrues et dans les cours de répétition se fait déjà sentir à un tel point et menace de prendre des proportions telles que l'on ne peut pas attendre plus longtemps de les remplacer, si nos batteries de campagne doivent conserver toute leur valeur. Avec la somme portée au budget, nous nous proposons de commencer à remplacer les pièces en bronze hors d'usage par des canons frettés de 8,4^{cm} de la maison Krupp à Essen, et cela pour passer à l'emploi de bouches à feu à plus grande efficacité. Quant aux détails ultérieurs, nous nous permettons de vous renvoyer au rapport qui nous a été fait par le Département militaire le 26 avril dernier et qui est joint aux actes.

Comme jusqu'ici, l'acquisition d'ustensiles de cuisine est destinée aux corps de l'artillerie nouvellement créés.

Pour le transport des pièces de position de grand calibre, il est nécessaire de posséder des chariots dits porte-corps en fer. Il y a lieu d'en acquérir au moins un comme modèle.

Après la clôture de l'inventaire et de l'inspection, qui ont eu lieu en vertu de l'art. 142 de l'organisation militaire, du matériel de guerre qui, à

A reporter fr. 294,070

teneur des anciennes prescriptions de la loi, doit se trouver en possession des Cantons, on peut maintenant fixer avec exactitude le nombre des équipements de selle d'artillerie, des harnachements et des effets d'équipement de chevaux qui font défaut pour l'équipement de l'armée. Les lacunes que présente actuellement ce matériel sont encore telles que la possibilité d'une mobilisation rapide et complète de l'élite est mise par là en question, sans parler de la landwehr, pour l'équipement de laquelle on ne dispose de rien.

Nous avons déjà indiqué pourquoi nous ne prévoyons cependant qu'un complètement successif des lacunes, et cela en premier lieu pour l'élite.

Par suite de la nouvelle organisation du train de lazaret, prévue par l'arrêté fédéral du 20 mars 1877, on aura besoin pour l'élite d'un plus grand nombre de harnachements; c'est pourquoi une augmentation du crédit est de même devenue inévitable, car sans cela l'équipement de l'élite serait encore incomplet après 3 ans.

Dans la somme que nous demandons pour l'acquisition des harnachements dont on aura besoin pendant 3 ans, il n'a été tenu compte, comme nous l'avons dit, que des lacunes existant dans l'élite suivant le tableau ci-après; il n'est, en revanche, rien demandé pour les harnachements de réserve indispensables à l'armée, ni pour un matériel quelconque de harnachements pour la landwehr.

Comme équipement supplémentaire pour les hauts affûts de position, il est indispensable de se procurer des coins de recul, ainsi que les parties d'équipements non moins indispensables pour le tir indirect fréquent ou pour le tir de nuit.

Les selliers des divisions des bataillons du train destinées aux troupes d'administration et aux lazarets de campagne manquent des caisses qui leur sont nécessaires avec les approvisionnements de cuir, de traits, de garnitures de colliers, d'outils, etc. Nous ne possédons en outre les outils à ferrage que pour une forge

Report fr. 294,070

du train d'administration au lieu de 3 et les maréchaux ferrants et charrons du train de lazaret n'ont aucun outil à leur disposition. Il y a dès lors lieu de se procurer :

pour le train de lazaret de campagne, élite : 16 trousses à ferrage, 8 caisses de charron, 8 caisses de sellier ;

» le train d'administration, élite : 16 trousses à ferrage, 8 caisses de sellier.

b. *Matériel d'école.*

Acquisition d'anciens rails de chemin de fer . . . » 1,500

Ces rails de chemins de fer doivent servir à l'instruction sur la construction de batteries de l'artillerie de position et doivent en même temps être considérés comme acquisition de matériel d'inventaire.

c. *Collection de modèles.* . . . » 2,000

Total fr. 297,570

Le montant demandé pour la collection de modèles de l'artillerie est le même que les années dernières.

É T A T

des

équipements de selle et des harnais nécessaires pour les unités
de troupes de l'élite et pour le train de lazaret.

(Non compris le matériel d'école et celui du train de landwehr.)

Corps.	Equipements de selle de sous-officiers.		Harnache- ments à colliers.			Harnachements à poitrail			
						avec guides.			avec selles.
	Chevaux de selle.	Chevaux de réserve.	Voitures en ligne.	Chars à bagages et à approvisionnement.	Chevaux de trait de réserve.	Voitures au parc.	Chars à bagages et à approvisionnement.	Voitures de réquisition.	Chevaux de trait de réserve.
A. Administration cantonale.									
8 bataillons de carabin.	—	—	24	—	—	32	48	—	—
98 » de fusiliers	—	—	294	—	—	392	588	—	—
24 escadrons de dragons	—	—	96	—	—	—	96	—	—
48 batteries de campagne	576	96	4224	192	—	—	—	—	288
Total	576	96	4638	192	—	424	732	—	288
B. Administration fédérale.									
1 état-major de l'armée .	—	—	—	—	—	14	—	—	—
8 états-majors de division	32	—	—	—	—	144	—	—	—
8 parcs de division . . .	192	16	1344	—	32	440	64	—	32
8 bataillons du train . .	184	—	792	1152	32	80	64	—	24
8 divisions du train de la- zaret de landwehr . . .	72	—	304	—	64	—	160	256	64
Total	480	16	2440	1152	128	678	288	256	120
Etat général	1056	112	7078	1344	128	1102	1020	256	408
	1168		8550			2378			408
Existant à fin 1878 . . .	909		6482			2160			408
Manquant à fin 1878 . . .	259		2068			218			

E. Génie.

a. *Équipement de corps.*

17 voitures à fr. 4000 en moyenne	fr.	68,000
Transformation de 6 demi-caissons à fr. 500	»	3,000
10 pontons à fr. 500	»	5,000
Complètement du matériel de pont	»	4,000
Approvisionnements de bois	»	2,000
Frais d'équarrissage des approvisionnements de bois existants	»	3,000

Afin de charger le budget le moins possible, la somme totale demandée pour les acquisitions du génie reste considérablement au dessous du crédit de l'année dernière.

Quant à l'acquisition de 17 voitures et à la transformation de 6 demi-caissons, nous nous référons au message et au budget de 1878.

Les 10 pontons doivent servir à en remplacer 10 autres devenus hors d'usage.

Les acquisitions de matériel de pont et d'approvisionnement de bois sont, comme par le passé, devenues nécessaires par suite d'emploi de même matériel.

Quant à la préparation des bois en provision, nous nous permettons de nous référer au dernier budget.

b. *Matériel d'école.*

Modèles et instruments	»	1,000
48 cibles pour les places d'armes de Brugg et Liestal à fr. 7	»	340

Total génie fr. 86,340

Un stand définitif ayant été construit sur la place d'armes de Liestal et les cibles devant être renouvelées chaque année, nous avons besoin des 48 cibles ci-dessus mentionnées. On s'est servi jusqu'ici, sur la place d'armes de Brugg, des cibles de la société de tir dudit lieu, mais après chaque tir elles devaient nécessairement être réparées. Il sera en conséquence préférable de se procurer des cibles mouvantes.

F. Troupes sanitaires.

a. *Équipement de corps.*

500 lanternes sourdes à fr. 5. 70	fr.	2,850
300 gibernes de brancardier avec équipement à fr. 7. 50	»	2,250
600 bidons à eau à fr. 4	»	2,400
Petites acquisitions pour expériences et essais	»	500

Les acquisitions sont notablement réduites vis-à-vis de l'année dernière.

Le crédit de fr. 1300, alloué l'année dernière pour «petites acquisitions», peut être réduit en 1879 à fr. 500.

b. *Matériel de lazaret de campagne.*

Demi-équipement de 4 réserves de lazaret à fr. 2250	»	9,000
Demi-complètement de 24 fourgons d'ambulance à 500 francs	»	12,000

Ces deux rubriques sont les mêmes que l'année dernière et nous nous référons à la justification qui en a été faite dans notre dernier message.

La rubrique du matériel de transport par chemin de fer peut être supprimée pour l'année prochaine. En revanche, nous sommes obligés de demander un crédit pour :

c. *Matériel d'hôpital.*

Complètement du matériel de l'hôpital militaire à Thoune	»	500
--	---	-----

A l'occasion de la nouvelle construction, il a été constaté que nombre d'effets devaient être complétés ou acquis à nouveau ; ainsi, par exemple, on ne possède en quelque sorte rien comme instruments, et il a fallu chaque fois recourir à une ambulance dudit lieu, ce qui ne pourra plus se faire à l'avenir.

d. *Matériel d'instruction.*

Complètement du matériel ordinaire	»	200
--	---	-----

Total des troupes sanitaires fr. 29,700

G. Troupes d'administration.

Equipement de corps.

Complètement de l'équipement des chariots à outils actuels	»	6,000
2 chariots à outils à fr. 5800	»	11,600
2 chariots à fr. 3500	»	7,000

Total des troupes d'administration fr. 24,600

Jusqu'à la fin de 1878, les compagnies d'administration de l'élite seront en possession de leurs fourgons et de leurs forges de campagne. Les chariots à outils ont été fournis à 3 compagnies, mais l'équipement doit en être notablement complété. Il manque ainsi 10 de ces chariots pour 5 unités de l'élite.

Les chariots à outils se divisent en :

- a. Chariots à outils de boulanger et de boucher.
- b. Chariots pour les outils de maçon et de menuisier.

Les expériences faites au rassemblement de troupes de la V^e division ont démontré que l'équipement de ces derniers chariots suffit, mais que le matériel de boulangerie et de boucherie est loin d'être de nature à permettre aux compagnies d'administration de satisfaire, même dans une mesure réduite, aux exigences auxquelles elles doivent faire face; c'est pourquoi il est nécessaire de compléter le matériel pour les besoins de 4 fours de campagne et de 3 assortiments d'outils de boucherie par compagnie.

Récapitulation.

	A.	B.	Total.
	fr.	fr.	fr.
D. II. D. a. Habillement . . .	25,367. 50	—	25,367. 50
D. II. D. b. Armement et équipement :			
Infanterie	691,506. 15	—	691,506. 15
Cavalerie	202,094. 20	—	202,094. 20
Artillerie	80,313. 95	—	80,313. 95
Génie	17,812. 10	—	17,812. 10
Troupes sanitaires.	7,560. —	—	7,560. —
Troupes d'administration	1,007. 80	—	1,007. 80
A reporter	1,025,661. 70	—	1,025,661. 70

	A.	B.	Total.
	fr.	fr.	fr.
Report	1,025,661. 70	—	1,025,661. 70
D. II. F. Indemnité d'équipement	201,180. —	—	201,180. —
D. II. H. Matériel de guerre:			
2. Nouvelles acquisitions:			
Infanterie	25,650. —	—	25,650. —
Cavalerie	3,110. —	500	3,610. —
Artillerie	294,070. —	3,500	297,570. —
Génie	85,000. —	1,340	86,340. —
Troupes sanitaires	29,700. —	—	29,700. —
Troupes d'administration . .	24,600. —	—	24,600. —
	1,688,971. 70	5,340	1,694,311. 70

La colonne A de la récapitulation ci-dessus contient les sommes qui étaient prévues au budget de matériel pour acquisitions analogues en 1878, tandis que la colonne B comprend les acquisitions prévues au budget général de 1878.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, les assurances de notre parfaite considération.

Berne, le 14 mai 1878.

Au nom du Conseil fédéral suisse,
Le Président de la Confédération:
 SCHENK.
Le Chancelier de la Confédération:
 SCHIESS.

Projet.

Arrêté fédéral

concernant

l'allocation des crédits nécessaires pour acquisition
de matériel de guerre en 1879.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le message du Conseil fédéral du 14 mai 1878,

arrête :

Il est accordé au Conseil fédéral les crédits suivants pour acquisitions de matériel de guerre; ces crédits représentent une partie du budget général de 1879 et devront être réintégrés dans le projet de budget qui sera présenté dans le mois de décembre de l'année courante :

D. II. D. a.	Habillement	fr.	25,367. 50
- - - b.	Armement et équipement	»	1,000,294. 20
- - F.	Indemnité d'équipement	»	201,180. —
- - H. 2.	Matériel de guerre, nouvelles acquisitions	»	467,470. —
			<hr/>
		fr.	1,694,311. 70

Message

du

**Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant
une révision partielle de la loi du 2 août 1873 sur
les traitements des fonctionnaires fédéraux.**

(Du 17 mai 1878.)

Monsieur le Président et Messieurs,

La réorganisation du Conseil fédéral, que nous vous recommandons dans un message spécial, aura pour conséquence une réorganisation des fonctions dans divers Départements. Il convient évidemment que les deux questions soient traitées ensemble.

La date proposée pour l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation du Conseil fédéral est celle du 1^{er} janvier 1879. Cette date se justifie d'elle-même, attendu qu'elle est le point de départ d'une nouvelle période législative. Si elle est adoptée par l'Assemblée fédérale, il en résultera la nécessité absolue de pourvoir aux nouvelles fonctions pour la même époque.

A vrai dire, les fonctionnaires de l'administration fédérale sont nommés pour trois ans, et, la dernière nomination ayant eu lieu en mars 1876, ils doivent dans la règle rester dans les fonctions qui leur ont été conférées jusqu'au 1^{er} avril 1879. Mais la loi du 2 août 1873 (Rec. off., XI. 283) a elle-même prévu l'exception pour des cas comme celui dans lequel nous nous trouvons; l'art. 4 de cette loi porte en effet: « Dans le cas où des modifications seraient apportées

Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant les crédits à allouer pour acquisition de matériel de guerre en 1879.(Du 14 mai 1878.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1878
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	27
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.06.1878
Date	
Data	
Seite	903-930
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 008

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.